

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Équipement, distribution et fourniture de matériel sportif

Saisons sportives 2027/2028 à 2030/2031

Référence	LBHB / AMI / EQUIP-2027
Date de publication	1 octobre 2026
Date limite de réponse	1 novembre 2026
Adresses de réponse	agebel@handball-bretagne.fr / jdarchen@handball-bretagne.fr
Nature	Appel à manifestation d'intérêt, ne valant ni consultation ni engagement contractuel

1. Qui sommes-nous

La Ligue de Bretagne de Handball (LBHB) est l'organe territorial de la Fédération Française de Handball sur le ressort de la région administrative Bretagne. Association régie par la loi du 1er juillet 1901, elle fédère l'ensemble des acteurs du handball sur les quatre départements bretons.

Indicateur	Valeur
Clubs affiliés	157
Licenciés	33 000
Départements couverts	4 (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan)
Structures de formation	Pôles Espoirs, Centres Labellisés d'Entraînement

2. Objet du présent appel

Le contrat de partenariat qui lie actuellement la Ligue à son équipementier et à son distributeur s'achève le 30 juin 2027. La Ligue engage la préparation de son renouvellement selon un périmètre sensiblement élargi.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de permettre à tout opérateur potentiellement concerné de se faire connaître de la Ligue, en amont de la consultation qui sera engagée. Il vise à garantir que l'ensemble des acteurs pertinents du marché, y compris ceux que la Ligue n'aurait pas identifiés, aient connaissance de cette échéance et puissent se signaler.

Le présent appel ne constitue ni une consultation, ni un appel d'offres, ni une présélection. Il n'emporte aucun engagement de la Ligue d'inviter les répondants à la consultation à venir, ni aucun engagement des répondants à y participer. Il ne donne lieu à aucune remise d'offre, ni tarifaire, ni technique, à ce stade.

La LBHB étant une association de droit privé non soumise au code de la commande publique, la procédure qui suivra sera organisée librement par elle, dans le respect d'un traitement équitable des candidats qu'elle aura retenus.

3. Un changement d'échelle : la centrale régionale

La Ligue a créé en 2026 une centrale régionale destinée à ses 157 clubs affiliés. Au-delà de ses propres besoins, elle entend désormais négocier pour l'ensemble de ses clubs des conditions d'achat privilégiée en misant sur une stratégie de marketing direct local sous forme d'un modèle franchise/coopérative.

Le partenariat recherché ne se limite donc pas à une relation fournisseur classique. Il porte sur un volume d'achat agrégé significativement supérieur à celui de la Ligue seule, sur l'accès à une communauté de 33 000 licenciés, et sur une présence structurée dans la vie sportive régionale.

L'adhésion des clubs à la centrale est volontaire. L'attractivité des conditions négociées constitue par conséquent le déterminant principal des volumes qui seront effectivement réalisés.

4. Périmètre envisagé : six lots

La consultation à venir sera allotie. Les opérateurs pourront se positionner sur un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Une offre globale portant sur plusieurs lots pourra être présentée en complément des offres par lot.

Lot	Intitulé	Contenu indicatif
1	Textile sportif	Textile de match, d'entraînement et de représentation, personnalisation et marquage
2	Ballons et résines	Ballons toutes tailles, résines, spray et produits associés.
3	Chaussures	Chaussures indoor handball, entraînement, gammes jeunes et adultes
4	Arbitrage	Tenues et équipements des arbitres et officiels de table
5	Beach handball	Textile et matériel spécifiques beach, ballons beach, équipement de terrain
6	Équipements de sport	Matériel d'entraînement, de préparation physique, équipement de salle et de terrain

Chaque lot fera l'objet d'une attribution distincte et d'un dispositif financier propre, incluant notamment une logique de minimum garanti adaptée aux volumes de la famille de produits concernée.

5. Ce que la Ligue recherche

- Des conditions tarifaires substantiellement avantageuses pour la Ligue, ses clubs et ses licenciés, permettant de rendre la centrale attractive dès sa première saison.

- Un engagement financier ferme envers la Ligue, incluant un minimum garanti.
- Une capacité logistique réelle sur le territoire breton : délais maîtrisés, livraison en club, marquage, service après-vente identifié.
- Une gamme complète et pérenne, couvrant l'ensemble des publics, des écoles de handball aux structures d'accès au haut niveau, et les pratiques masculines comme féminines.

6. Ce que la Ligue attend de vous à ce stade

Une réponse synthétique, de trois pages au maximum, comportant les éléments suivants :

Rubrique	Contenu attendu
Identification	Raison sociale, forme juridique, coordonnées, interlocuteur désigné
Positionnement	Activité, marques représentées, ancienneté sur le marché du sport
Lots visés	Numéros des lots pour lesquels un intérêt est exprimé
Références	Partenariats comparables : ligues, comités, clubs, fédérations, collectivités
Capacité territoriale	Moyens logistiques, délais usuels
Groupement éventuel	Intention de répondre seul, en groupement ou en co-traitance

Aucun élément tarifaire n'est demandé ni attendu à ce stade. Les réponses comportant une offre commerciale ne seront pas examinées sous cet angle.

7. Suites données

À réception des dossiers, la Ligue invitera les opérateurs à la consultation. Elle appréciera librement la pertinence de chaque réponse au regard des lots concernés.

Les opérateurs retenus recevront le dossier de consultation complet, comprenant le cahier des charges, le règlement de la consultation et les annexes financières. Les opérateurs non retenus en seront informés.

Étape	Échéance prévisionnelle
Publication du présent appel	1 octobre 2026
Date limite de réponse	1 novembre 2026
Information des répondants	48h après réception
Envoi du dossier de consultation aux opérateurs retenus	48h après réception
Remise des offres	30 novembre 2026
Phase de négociation	À réception des offres et jusqu'au 10 décembre 2026
Décision d'attribution	15 décembre 2026
Entrée en vigueur du nouveau partenariat	1 ^{er} Juillet 2027

8. Modalités de réponse

- Réponse à adresser exclusivement par voie électronique aux adresses : agebel@handball-bretagne.fr / jdarchen@handball-bretagne.fr au format PDF.
- Objet du message : « AMI LBHB — Équipement 2027 — [raison sociale] ».
- Date limite : 1 novembre 2026 à minuit. Un accusé de réception est adressé sous 48 heures.
- Les questions relatives au présent appel sont à adresser à la même adresse.

Les informations transmises par les répondants sont traitées de manière confidentielle et utilisées aux seules fins de la préparation de la consultation. Les frais engagés pour répondre au présent appel restent à la charge des opérateurs.

Fait à Rennes, le 1 octobre 2026
Pour la Ligue de Bretagne de Handball
La Présidente, Sylvie LE VIGOUROUX.